



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02 Juillet 2020

L'an Deux mille vingt et le 02 Juillet à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué le 24 juin 2020, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Luc LENTIER, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : Quinze

Conseillers ayant pris part à la délibération : Quinze

Présents : **Maire :** Jean-Luc LENTIER ; **Adjoints :** Gilbert DAUDE, Jacqueline GASNAULT, Jean BOUNIOL, Stéphanie DELORME ; **Conseillers :** Serge MIELVAQUE, Philippe ZENON, Jean-Claude TERRISSE, Patrick LOURS, Nathalie AURIEL, Laurent LAVERRIERE, Isabelle BASSET, Christelle CHASTEL, Stéphanie GARDES, Céline FILIOL.

Nathalie AURIEL a été élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 27 mai 2020 est lu et adopté.

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DU CANTAL : DESIGNATION DES DELEGUES DU SECTEUR D'ENERGIES DONT RELEVE LA COMMUNE (2020_DE_023)

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que les pouvoirs des délégués du Conseil municipal au Secteur d'énergie dont relève la Commune sont expirés et qu'il y a lieu de procéder à l'élection des nouveaux délégués.

Il rappelle qu'aux termes de l'arrêté préfectoral portant création du Syndicat, cette délégation comprend 02 délégués titulaires.

Le Conseil Municipal procède au scrutin secret, à la désignation de ses délégués. Les résultats du dépouillement sont les suivants :

Ont obtenu :	- Monsieur Jean-Luc LENTIER :	15 voix
	- Monsieur Gilbert DAUDE :	15 voix

En conséquence, MM. Jean-Luc LENTIER et Gilbert DAUDE ont été désignés délégués du Secteur d'énergie dont relève la Commune de VEZAC au Syndicat Départemental d'Energies du Cantal.

Réception en Préfecture le : 06 juillet 2020

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (2020_DE_024)

Monsieur le Maire précise à l'Assemblée que suite au renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu de constituer une nouvelle Commission Communale des Impôts Directs.

Il propose à l'Assemblée une liste de présentation comportant douze Commissaires titulaires et douze suppléants. Cette liste sera proposée au Directeur Départemental des Finances Publiques qui retiendra six Commissaires titulaires et six Commissaires suppléants.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette liste de présentation.

Réception en Préfecture le : 06 juillet 2020

ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (2020_DE_025)

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'élire les membres qui devront siéger à la Commission d'ouverture des plis d'appel d'offres.

Cette commission sera composée du Maire, membre de droit ou de son représentant et de trois membres du Conseil Municipal élus par ce dernier à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Il est précisé que l'élection des membres titulaires et suppléants a lieu sur la même liste sans panachage, ni vote préférentiel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal propose une liste :

Membres titulaires : Jean BOUNIOL, Gilbert DAUDE, Jacqueline GASNAULT
Membres suppléants : Stéphanie DELORME, Stéphanie GARDES, Christelle CHASTEL

Tous les membres du Conseil Municipal présents ayant pris part au vote et après dépouillement la liste présentée recueille 15 voix.

Mmes et MM. Jean BOUNIOL, Gilbert DAUDE, Jacqueline GASNAULT (Titulaires), Stéphanie DELORME, Stéphanie GARDES, Christelle CHASTEL (Suppléants) sont donc élus membres de la Commission d'appel d'offres.

Réception en Préfecture le : 06 juillet 2020

INSTALLATION DES COMMISSIONS COMMUNALES (2020_DE_026)

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de désigner les membres des Commissions suivantes, Monsieur le Maire étant président de droit de toutes les commissions et les Adjointes membres de droit.

Affaires Scolaires : Stéphanie GARDES, Gilbert DAUDE, Jacqueline GASNAULT, Jean BOUNIOL, Stéphanie DELORME, Céline FILIOL.

Travaux, Urbanisme, Environnement, Forêt : Jean BOUNIOL, Gilbert DAUDE, Jacqueline GASNAULT, Stéphanie DELORME, Laurent LAVERRIERE, Nathalie AURIEL, Patrick LOURS, Jean-Claude TERRISSE.

Action Sociale et Solidarité : Jacqueline GASNAULT, Gilbert DAUDE, Jean BOUNIOL, Stéphanie DELORME, Philippe ZENON, Isabelle BASSET, Christelle CHASTEL, Serge MIELVAQUE, Nathalie AURIEL, Céline FILIOL

Délégués au Golf-Club VEZAC-AURILLAC : Jacqueline GASNAULT, Stéphanie DELORME

Délégués au Comité de jumelage : Gilbert DAUDE, Jacqueline GASNAULT, Jean BOUNIOL, Isabelle BASSET

Réception en Préfecture le : 06 juillet 2020

CONSTITUTION DE SERVITUDE DE PASSAGE POUR L'IMPLANTATION DE CANALISATIONS EU/AEP ROUTE D'AURILLAC (2020_DE_027)

VU la demande de permis de construire n° PC 01525519A0016,

VU l'avis de la CABA, gestionnaire des réseaux d'eau et d'assainissement,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

1 - D'autoriser la CABA, à bénéficier d'une servitude de passage sur les parcelles cadastrées section AN n° 61 et AN n°69, propriété de la Commune et mise à disposition de la CABA pour l'implantation de canalisations d'eaux usées et d'A.E.P. desservant la future maison d'habitation de M. MANAUD Antoine et Mme CLAMENS Justine Route d'Aurillac à Vézac, cadastrée section AW n° 53.

2 - D'habiliter Monsieur le Maire, ou son représentant, à revêtir de sa signature tous documents nécessaires et notamment l'acte notarié portant servitude de passage.

3 - D'accepter que les représentants de la CABA ou de l'entreprise chargée des travaux pénètrent sur la parcelle communale précitée pour la réalisation des travaux, l'exploitation courante, l'entretien, voire la réparation des canalisations.

4 - Que cette autorisation de passage est accordée à titre gratuit.

Réception en Préfecture le : 06 juillet 2020

PRIME EXCEPTIONNELLE AUX AGENTS MOBILISES DURANT L'EPIDEMIE DE COVID-19 (2020_DE_028)

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19,

Vu la loi n° 2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020, en son article 11,

Vu le décret n°2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Considérant que, conformément au décret susvisé, une prime exceptionnelle peut être mise en place dans la fonction publique territoriale en faveur des agents pour lesquels l'exercice des fonctions a, en raison des sujétions exceptionnelles auxquelles ils ont été soumis pour assurer la continuité du fonctionnement des services, conduit à un surcroît significatif de travail, en présentiel ou en télétravail ou assimilé

Considérant que la présente délibération a pour objet mettre en place cette prime exceptionnelle et de définir les critères d'attribution au sein de la Commune de VEZAC.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée délibérante décide :

Article 1^{er} : D'instaurer une prime exceptionnelle en faveur des agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire, selon les modalités définies ci-dessous.

Cette prime sera attribuée aux agents ayant été confrontés à un surcroît significatif de travail, en présentiel ou en télétravail, pendant l'état d'urgence sanitaire, soit du 24 mars au 10 juillet 2020 :

Cette prime exceptionnelle sera d'un montant maximum de 1 000.00 €.

– Présence égale à 100 %	:	1 000.00 €
– Présence supérieure ou égale à 70 %	:	900.00 €
– Présence supérieure ou égale de 50% à 70 %	:	500.00 €
– Présence supérieure ou égale de 30% à 50 %	:	400.00 €
– Présence inférieure ou égale à 30 %	:	200.00 €

Elle sera versée en une fois. Elle est exonérée d'impôt sur le revenu et de cotisations et contributions sociales.

Article 2 : D'autoriser le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre de cette prime exceptionnelle dans le respect des principes définis ci-dessus.

Article 3 : De prévoir et d'inscrire au budget les crédits nécessaires au versement de ce régime indemnitaire.

Réception en Préfecture le : 06 juillet 2020

TARIFS COMMUNAUX 2020 (2020_DE_029)

Vu la délibération n° 2019_DE_048

Monsieur le Maire expose :

- Garderie Scolaire Mercredi matin :

Considérant qu'à la rentrée de septembre 2020, la semaine de 4 jours est à nouveau instaurée, il paraît indispensable d'organiser une garderie le mercredi matin de 7 h 30 à 12 h 30.

Il est proposé le tarif de **4.00 €/jour/enfant. Inscription obligatoire au mois.**

- Repas Foyer OLMET Vic-sur-Cère :

Durant le mois d'août, les repas seront confectionnés par le restaurant scolaire de Vézac pour le foyer d'OLMET à Vic-sur-Cère (60 repas / jour)

Il est proposé de fixer le prix **4.70 €/repas non livrés Tarif D.**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le Conseil Municipal :

- Approuve ces tarifs.
- Donne pouvoir au Maire pour signer la convention avec l'A.C.A.P. d'OLMET pour la livraison des repas.

Réception en Préfecture le : 06 juillet 2020

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS COMMUNALES (2020_DE_030)

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que lors du vote du Budget primitif 2020, les subventions aux associations communales ont été votées. Or, il s'avère que les montants versés à deux associations doivent être rectifiés et qu'une autre n'a pas obtenu d'aide.

Ainsi, Monsieur le Maire propose d'allouer les compléments ou subvention suivantes :

Associations	BP 2020	Complément ou subvention	TOTAL
La Boule Vézacoise	150.00	50.00	200.00
Les Terrons	60.00	140.00	200.00
Les Bournats 4x4	0.00	200.00	200.00
TOTAL	210.00	390.00	600.00

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le Conseil Municipal :

- Approuve ces propositions,
- Dit que ces dépenses seront imputées sur la provision du compte 6574.

Réception en Préfecture le : 06 juillet 2020

CREATION DE 2 POSTES - EMPLOIS NON PERMANENTS (2020_DE_031)

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement du service.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, qu'en raison d'un accroissement temporaire d'activités et faire face à des remplacements, il est proposé de créer 2 postes :

- Adjoint technique contractuel à temps non complet (12.20/35^{ème}) du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021 affecté aux service péri scolaire (Garderie soir, entretien locaux).

Fixe la rémunération sur la base de l'indice Brut 353 Majoré 329.

- Adjoint technique contractuel à temps non complet (18.80/35^{ème}) du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021 affecté aux activités péri scolaire (garderie, service repas, entretien locaux)

Fixe la rémunération sur la base de l'indice Brut 353 Majoré 329.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le Conseil Municipal :

- décide d'approuver la création de ces emplois et la modification du tableau des effectifs,
- dit que les crédits sont inscrits au budget,
- charge Monsieur le Maire de procéder aux recrutements.

Réception en Préfecture le : 06 juillet 2020

CONSTRUCTION LOCAUX COMMERCIAUX - ATTRIBUTION ET BAUX (2020_DE_032)

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que la Commune a confié à Cantal-Habitat – OPH du Cantal la construction d'un ensemble immobilier comprenant :

- la maîtrise d'ouvrage pour la construction de six logements locatifs sociaux dans le cadre d'un bail emphytéotique, en étage,

- un mandat de maîtrise d'ouvrage de l'office pour la création de trois locaux commerciaux, en rez- de- chaussée.

Ce programme étant en cours d'achèvement, il y a lieu de se prononcer sur l'attribution des locaux à usage de locaux commerciaux.

Après avoir examiné les dossiers présentés et avoir donné lecture du projet de bail commercial établi par voie notariale, Monsieur le Maire propose de conclure un bail commercial pour une durée de 9 ans commençant le 1^{er} septembre 2020. Etant précisé que le loyer est révisable tous les trois ans.

Titulaire du bail	Gérant	Loyer mensuel HT	Superficie local m²
SAS Petit Frais	MARCOMBE Frédéric	1 100.00 €	Boucherie : 149.32
SARL Boulangerie SERVANT	SERVANT Brayn	1 260.00 €	Boulangerie 174.16

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Décide d'attribuer les locaux comme désignés ci-dessous,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant et notamment les baux commerciaux qui seront établis par Maître Laurent BERTHOMIEUX de l'étude B&B.

Réception en Préfecture le : 06 juillet 2020

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la session close à 23 heures.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

**Le Maire,
Jean-Luc LENTIER**

Séance du 02 Juillet 2020

L'an Deux mille vingt et le 02 Juillet à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué le 24 juin 2020, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Luc LENTIER, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : Quinze

Conseillers ayant pris part à la délibération : Quinze

Présents : Maire : Jean-Luc LENTIER ; Adjoints : Gilbert DAUDE, Jacqueline GASNAULT, Jean BOUNIOL, Stéphanie DELORME ; Conseillers : Serge MIELVAQUE, Philippe ZENON, Jean-Claude TERRISSE, Patrick LOURS, Nathalie AURIEL, Laurent LAVERRIERE, Isabelle BASSET, Christelle CHASTEL, Stéphanie GARDES, Céline FILIOL.

Nathalie AURIEL a été élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 27 mai 2020 est lu et adopté.

Délibérations de la séance :

- **2020_DE_023 - SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DU CANTAL : DESIGNATION DES DELEGUES DU SECTEUR D'ENERGIES DONT RELEVE LA COMMUNE**
- **2020_DE_024 - COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS**
- **2020_DE_025 - ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**
- **2020_DE_026 - INSTALLATION DES COMMISSIONS COMMUNALES**
- **2020_DE_027 - CONSTITUTION DE SERVITUDE DE PASSAGE POUR L'IMPLANTATION DE CANALISATIONS EU/AEP ROUTE D'AURILLAC**
- **2020_DE_028 - PRIME EXCEPTIONNELLE AUX AGENTS MOBILISES DURANT L'EPIDEMIE DE COVID-19**
- **2020_DE_029 - TARIFS COMMUNAUX 2020**
- **2020_DE_030 - SUBVENTIONS ASSOCIATIONS COMMUNALES**
- **2020_DE_031 - CREATION DE 2 POSTES - EMPLOIS NON PERMANENTS**
- **2020_DE_032 - CONSTRUCTION LOCAUX COMMERCIAUX - ATTRIBUTION ET BAUX**

DAUDE Gilbert <i>Adjoint</i>	GASNAULT Jacqueline <i>Adjointe</i>	BOUNIOU Jean <i>Adjoint</i>	DELORME Stéphanie <i>Adjointe</i>	MIELVAQUE Serge
ZENON Philippe <i>Conseiller Délégué</i>	TERRISSE J-Claude	LOURS Patrick	AURIEL Nathalie <i>Secrétaire de séance</i>	LAVERRIERE Laurent <i>Conseiller Délégué</i>
BASSET Isabelle <i>Conseillère Déléguée</i>	CHASTEL Christelle <i>Conseillère Déléguée</i>	GARDES Stéphanie <i>Conseillère Déléguée</i>	FILIOU Céline	